



Rapport annuel **2024**

sur le prix et la qualité du service
public de prévention et gestion des
déchets ménagers et assimilés



SOMMAIRE

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Présentation du SICTOM	1
1.1.1 Le territoire	1
1.1.2 Organisation du service	2
1.1.3 Les moyens humains	2
1.2 La prévention des déchets	3
1.2.1 Des efforts à renforcer	3
1.2.2 Le tri à la source des biodéchets	4
1.2.3 Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	5
1.3 La collecte des déchets	7
1.3.1 Le circuit de vos déchets	7
1.3.2 La collecte en porte à porte	8
1.3.3 La collecte en apport volontaire	9
1.3.4 La collecte en déchetterie	9
1.3.5 Bilan et évolution	12
1.4 Le traitement des déchets	13
1.4.1 La hiérarchie des traitements selon le code de l'environnement	13
1.4.2 La valorisation des déchets collectés	14
1.4.3 Les modes de traitement	15
1.4.4 Les lieux de traitement	16

PARTIE 2 : LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE	17
2.1 Budget et financement	17
2.2 La décomposition des coûts	19

PARTIE 3 : LA COMMUNICATION	21
3.1 Le calendrier de collecte	21
3.2 La page Facebook	21
3.3 Le site internet	21

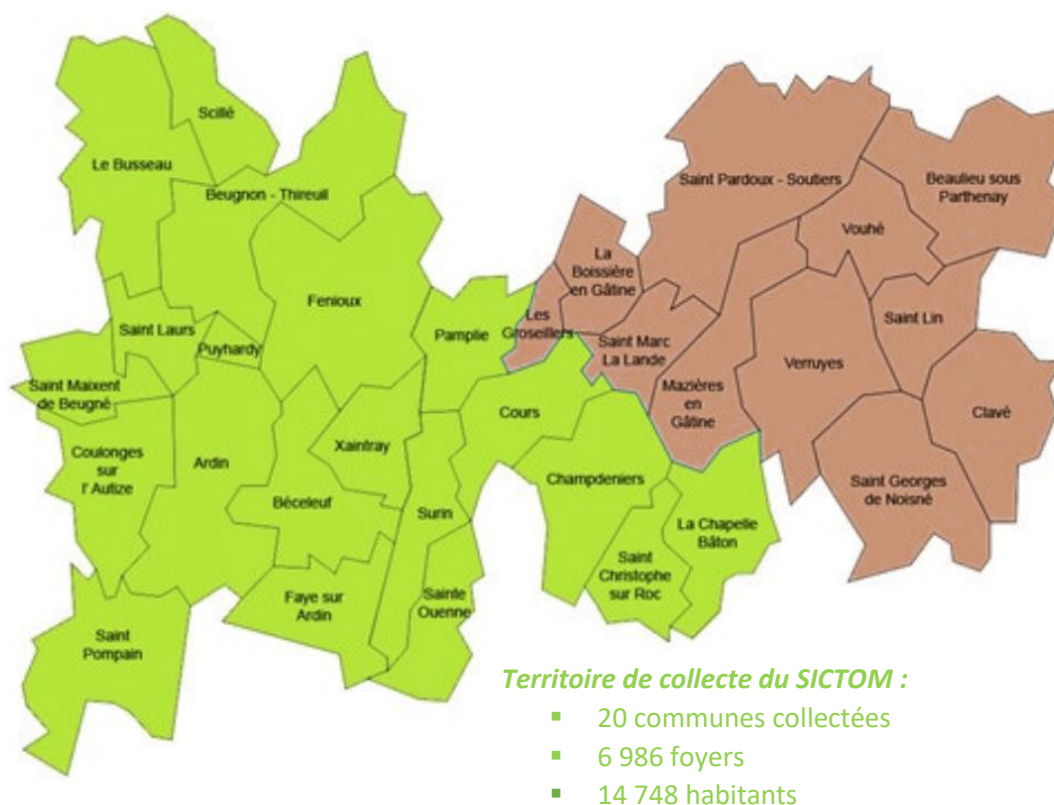
PARTIE 4 : LES ANNEXES	22
4.1 Le règlement de collecte	22
4.2 Le règlement de déchetterie	22
4.3 Le règlement de facturation	22

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Présentation du SICTOM

1.1.1 Le territoire

Le SICTOM est une régie à autonomie financière qui représente le service en charge de la gestion des déchets au sein de la Communauté de Communes Val de Gâtine. La collectivité compte 31 communes pour environ 21 500 habitants. La compétence collecte des déchets a été déléguée, pour une partie au SICTOM (20 communes en vert) et pour l'autre au Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine (11 communes en marron).



Le mode de financement est identique sur l'ensemble des 31 communes : la redevance incitative. Elle est facturée par le SICTOM à chaque trimestre. Le montant des factures dépend du nombre d'habitants par foyer et du nombre de fois où le bac vert à ordures ménagères a été collecté (6 premières levées gratuites).

Quant à la population, on observe une très légère augmentation entre 2023 et 2024, passant de 14 745 habitants à 14 748. Cette tendance n'impacte pas le SICTOM néanmoins les coûts du service doivent être répercutés sur l'ensemble des usagers via la redevance.

Les données ci-après concernent uniquement les 20 communes collectées par le SICTOM. Pour obtenir les données des autres communes, se référer au rapport annuel 2024 du Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine.

1.1.2 Organisation du service

Le SICTOM prend en charge l'intégralité des déchets ménagers et assimilés. En tant que service public, il a l'obligation de collecter les déchets des particuliers. Pour les professionnels, associations et collectivités, c'est un service en plus qu'il propose : une redevance professionnelle qui dépend du nombre et volume des bacs mis à disposition ainsi qu'une facturation annuelle.

On observe 3 types de collecte : porte à porte, apport volontaire et en déchetterie.

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

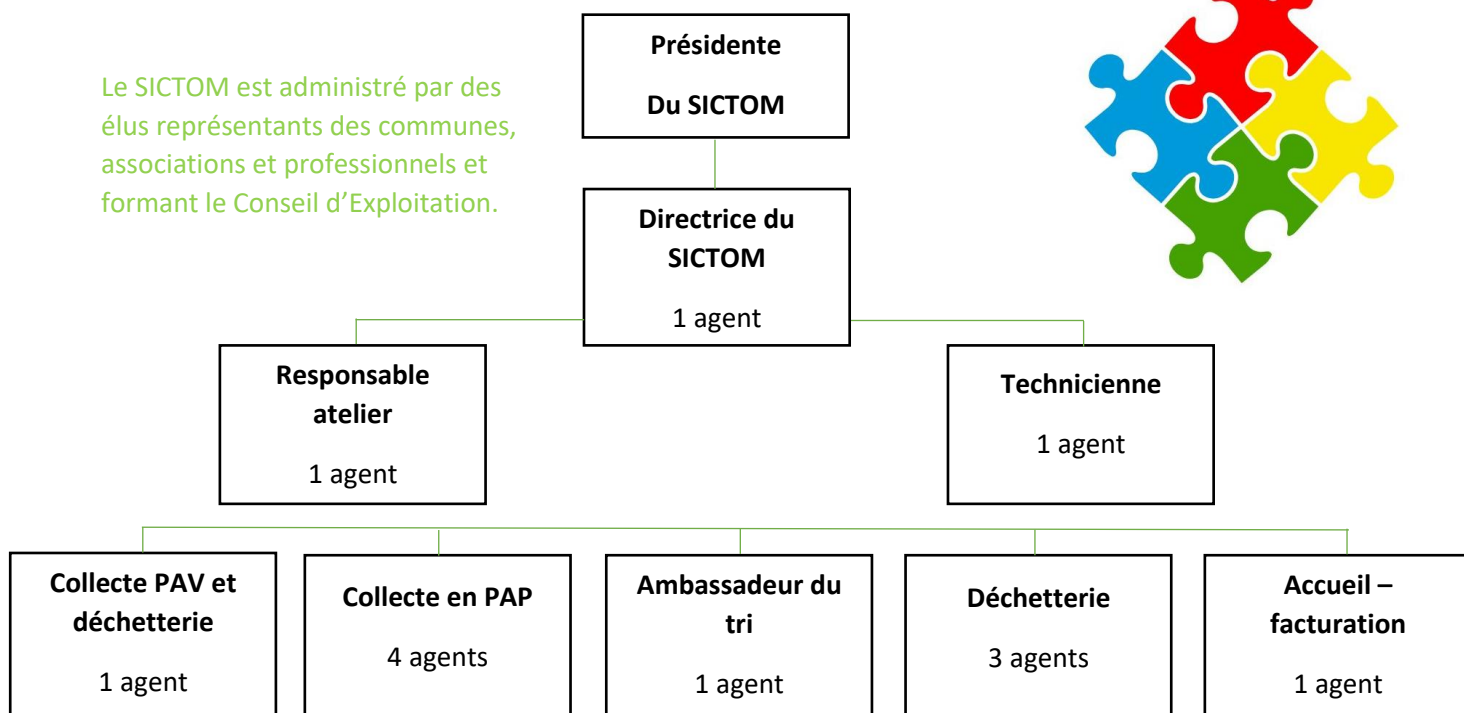
exercée en régie



1.1.3 Les moyens humains

Le service compte 13 agents répartis selon l'organigramme ci-dessous :

Le SICTOM est administré par des élus représentants des communes, associations et professionnels et formant le Conseil d'Exploitation.

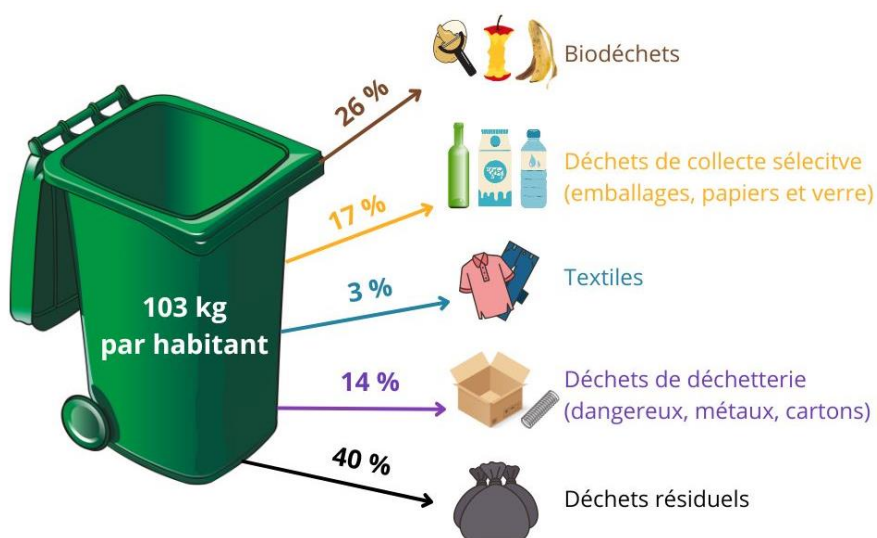


1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Des efforts à renforcer

Les ordures ménagères

La production d'ordures ménagères a diminué de 20 % depuis 2019. Malgré cette diminution, les bacs d'ordures ménagères contiennent aujourd'hui beaucoup trop de déchets qui ne devraient pas s'y retrouver :

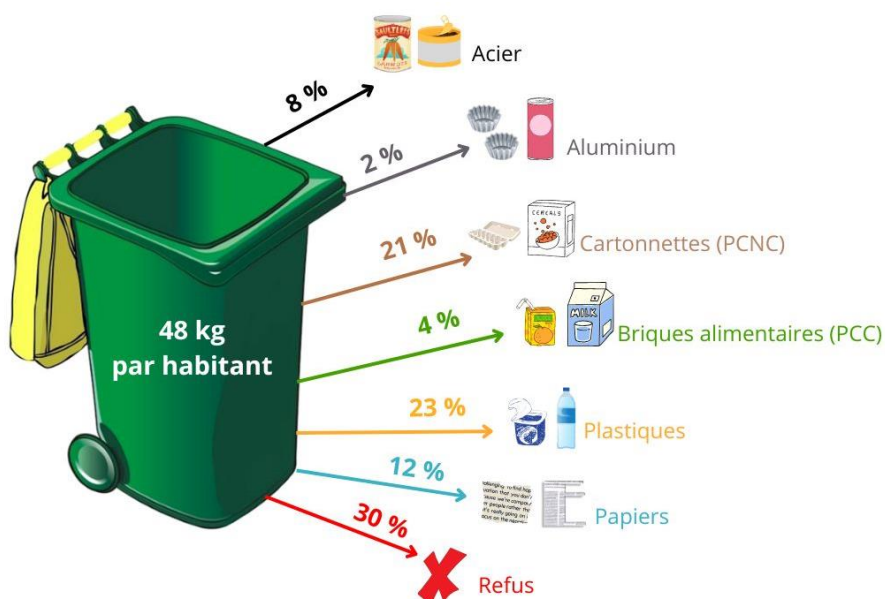


En 2024, chaque habitant a produit **103 kilos d'ordures ménagères** parmi lesquels on retrouve encore des déchets alimentaires, des emballages, du papier, du verre, des déchets de déchetterie... En respectant les bons gestes de tri, nous pouvons améliorer ce ratio pour le diminuer de plus de la moitié !

Les emballages ménagers

La production d'emballages ménagers a augmenté de 62 % depuis 2019. En effet, tous les emballages ménagers doivent être triés dans le bac jaune et les consignes de tri s'élargissent. Néanmoins, le taux de refus est encore trop élevé. Ces derniers ont un coût de traitement important pour la collectivité.

En 2024, chaque habitant a produit **48 kilos d'emballages ménagers** parmi lesquels on retrouve encore des refus de tri. Ces derniers correspondent à des déchets non conformes issus des bacs jaunes et triés en centre de tri. Sur notre territoire, le taux moyen s'élève à 30 % sur l'année 2024 contre 21 % au niveau national.



1.2.2 Le tri à la source des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose le tri à la source des biodéchets. En tant que service public, le SICTOM est tenu de proposer des solutions pour l'ensemble des ménages présents sur son territoire.

Pour cela, les élus ont délibéré en Conseil Communautaire sur un schéma territorial pour l'ensemble des particuliers présents sur le territoire de la collectivité (partie collectée par le SICTOM).



Foyers avec jardin : mise à disposition gratuite d'un composteur et d'un bioseau par foyer sur simple demande.



Foyers sans jardin et résidant dans les communes de moins de 1 200 habitants : accès à un site de compostage partagé et mise à disposition gratuite d'un bioseau par foyer sur simple demande.



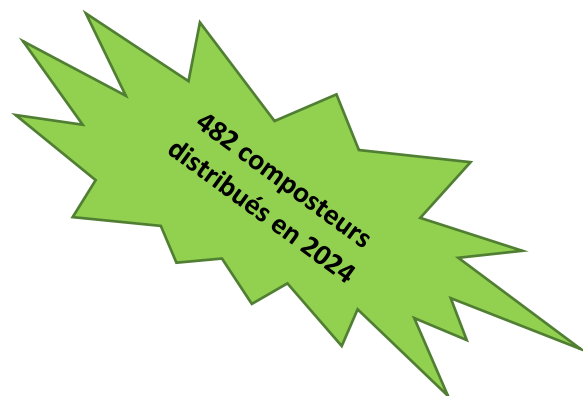
Foyers sans jardin et résidant dans les communes de plus de 1 200 habitants : accès à une collecte en apport volontaire avec accès par badge magnétique et mise à disposition gratuite d'un bioseau par foyer sur simple demande.



Professionnels, collectivités, associations et établissements recevant du public : accompagnement au compostage en établissement ou redirection vers des prestataires privés.

Etat du déploiement (nombre de foyers)

- 1 587** pratiquent le compostage en tas
- 2 765** équipés d'un composteur individuel
- 1 704** restant à équiper en compostage individuel
- 500** restant à équiper en compostage partagé
- 430** foyers restant à équiper en collecte en apport volontaire



Objectifs 2025 !

➡ Etat des lieux des sites de compostage partagé :

- Rendez-vous individuel dans chaque commune concernée pour identifier les besoins
- Identification du lieu et des personnes qui auront l'accès
- Commande des équipements et installation



➡ Déploiement de la collecte en apport volontaire :

- Réception et installations des équipements dans les communes identifiées
- Sensibilisation des utilisateurs
- Suivi des apports et des tonnages



1.2.3 Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

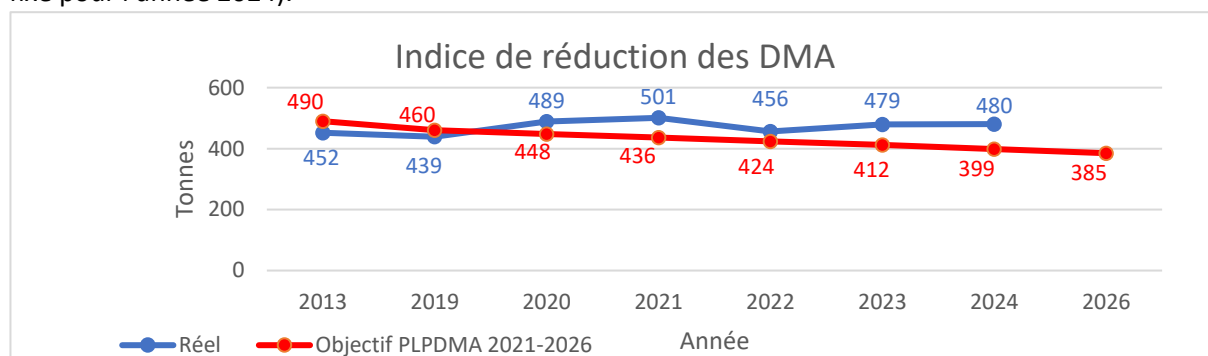
Ce programme vise à réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire en :

- Augmentant la performance de recyclage des déchets recyclables
- Diminuant la nocivité des déchets
- Proposant aux usagers des alternatives aux produits du quotidien

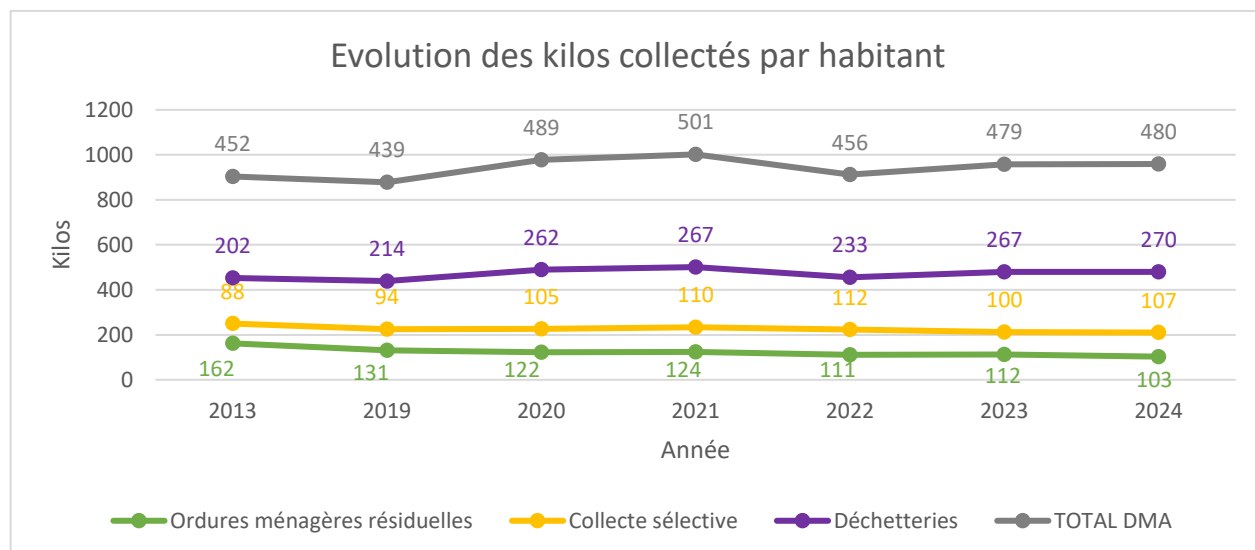
Il est composé de 8 thématiques favorisant la réduction des déchets ménagers et assimilés :

- 1- Le tri à la source des biodéchets
- 2- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- 3- Le réemploi, la réparation et le don
- 4- La démarche d'éco-exemplarité
- 5- La gestion des déchets de bois
- 6- La gestion des ordures ménagères avec des nouvelles techniques alternatives
- 7- La communication
- 8- La sensibilisation

Le résultat de 2024 confirme l'augmentation de la production de déchets depuis plusieurs années. L'objectif fixé dans le cadre du PLPDMA n'est toujours pas atteint (+ 81 kilos par rapport à l'objectif fixé pour l'année 2024).



En observant le graphique ci-dessous, on constate une stabilisation sur la totalité de la production des déchets (+1 kilo par rapport à 2023). Dans le détail, on peut voir une diminution des ordures ménagères (-9 kilos), une augmentation de la collecte sélective (+7 kilos) et de la collecte en déchetterie (+3 kilos).



Il est encore possible de diminuer sa production de déchets en améliorant nos habitudes, voici quelques conseils pour y arriver :



Conseils pour réduire sa production de déchets

Lutter contre le gaspillage alimentaire



Limiter les lingettes et produits d'hygiène jetables



Limiter les emballages



Boire l'eau du robinet

Acheter en vrac



Donner des vêtements

Réutiliser les sacs cabas



Composter les biodéchets



Faire réparer ses appareils



Broyer ses déchets verts



Utiliser un stop pub



Réduire sa consommation de papier

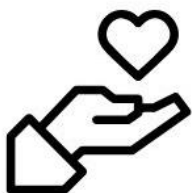


Pratiquer la tonte mulching

Donner



Réutiliser les déchets du jardin en ressources



Préférer les produits d'hygiène lavables

1.3 La collecte des déchets

La collecte des déchets concerne l'ensemble des personnes ayant un logement sur le territoire. En 2024, c'est **6986 foyers** qui ont été facturés, **282 professionnels** (artisans, commerçants, industriels et touristiques) qui ont bénéficié des services et **147 associations et collectivités** recensées.

1.3.1 Le circuit de vos déchets

Type de déchet	Collecte	Traitement	Exemples de nouvelle vie
 Ordures ménagères		Stockage <i>Exceptionnellement et suite aux travaux de rénovation de l'usine du SMITED, les ordures ménagères ont été envoyées vers une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Il n'y a donc pas eu de valorisation en 2024.</i>	
 Emballages ménagers		Valorisation matière et énergétique	 Plastique : vêtement, couette... Aluminium : chaise, cadre de vélo... Acier : canette, clé, conserve... Briques : papier cadeau
 Papier		Valorisation matière	
 Verre		Valorisation matière	 Le verre se recycle à l'infini
 Déchets de déchetterie		Valorisation matière, organique et énergétique Stockage	 Energie, compost, nouveaux objets, panneau isolant, vélo, etc.

L'ensemble des déchets collectés a fait l'objet d'un conditionnement, d'un tri ou d'une valorisation particulière auprès des différents prestataires de traitement.

Nous poursuivons l'objectif de réduire au maximum l'enfouissement des déchets en privilégiant les filières de réemploi, de valorisation matière ou énergie.

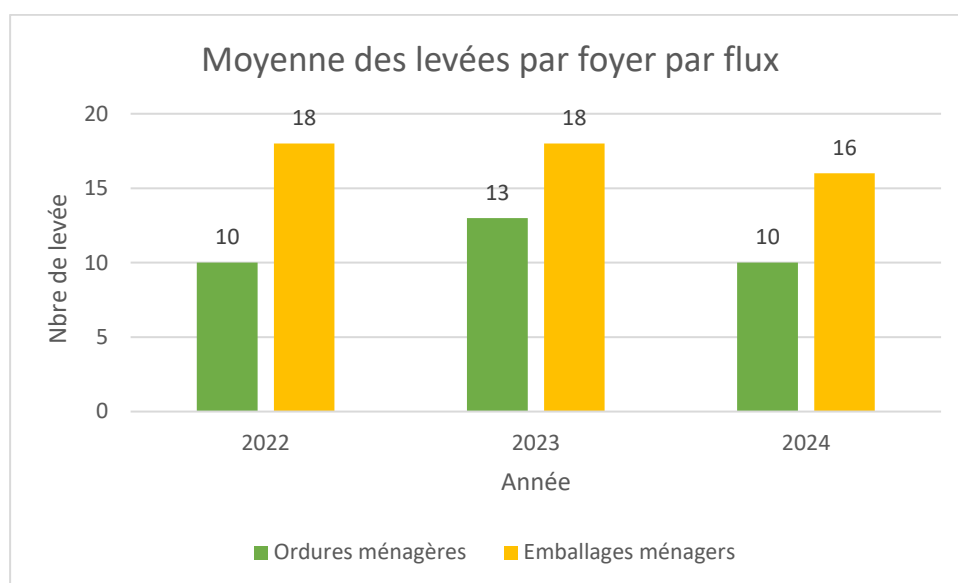
1.3.2 La collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte concerne les ordures ménagères et les emballages ménagers. Chaque foyer dispose d'un bac individuel et son volume varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer :

- Foyer de 1 à 4 personnes : bac vert de 140 litres et bac jaune de 240 litres
- Foyer de 5 à 6 personnes : bac de 240 litres et bac jaune de 240 ou 360 litres
- Foyer de 7 personnes et plus : bac vert de 360 litres et bac jaune de 360 litres

	Ordures ménagères	Emballages ménagers
Fréquence de collecte	Une semaine sur deux	
Organisation	De 4h00 à 18h00 du lundi au vendredi Excepté le mercredi de 5h00 à 11h30	
Présentation	Bac vert à couvercle vert	Bac vert à couvercle jaune
Tonnage collecté 2023	1 648	695
Tonnage collecté 2024	1 516	710
Evolution 2023 / 2024	- 8 %	+ 2 %

Chaque bac est équipé d'une puce qui identifie l'utilisateur et permet de comptabiliser le nombre de fois où le bac a été collecté par les bennes de collecte. Sur demande et à tout moment, l'utilisateur a la possibilité de faire installer une serrure sur son bac vert (service payant). Il peut également modifier le volume de son bac moyennant un surcoût au niveau de la redevance.



Le graphique ci-dessus représente le nombre moyen de levées annuelles par bac et regroupent l'ensemble des producteurs (particuliers, professionnels, collectivités et associations). Pour les ordures ménagères, les usagers ont présenté leur bac en moyenne 10 fois au cours de l'année soit moins d'une fois par mois. Pour les emballages ménagers, les usagers ont présenté leur bac en moyenne 16 fois au cours de l'année soit plus d'une fois par mois en 2024.

Les emballages ménagers sont transférés sur le quai de transfert de Coulonges-sur-l'Autize avant d'être acheminés sur le centre de tri de Seiches-sur-Le-Loir (49). Après avoir été triés, la partie recyclable est reprise par des repreneurs différents en fonction des matières et la partie non recyclable est valorisée énergétiquement pour devenir un Combustible Solide de Récupération (CSR).

1.3.3 La collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les papiers et le verre. Chaque commune dispose d'un ou plusieurs point d'apport volontaire composé au minimum d'une colonne de tri pour les papiers et une autre pour le verre.

Les points d'apport volontaire sont placés stratégiquement dans chaque commune, généralement aux abords des espaces publics (salle des fêtes, stade, écoles ...). On compte 74 colonnes de tri pour les papiers et 65 pour le verre. Les abords des points d'apport volontaire sont nettoyés par les agents communaux de la commune concernée.

	Papiers	Verre
Fréquence de collecte	Deux fois par mois	
Présentation	Colonne avec l'orifice bleu	Colonne avec l'orifice vert
Tonnage collecté 2023	216	557
Tonnage collecté 2024	202	660
Evolution 2023 / 2024	- 6 %	+ 18 %

1.3.4 La collecte en déchetterie

La déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets afin qu'ils puissent être réacheminés vers les filières de traitement adéquates (recyclage, valorisation...). Le SICTOM dispose d'un réseau de 3 déchetteries, qui jouent un rôle essentiel dans la collecte des déchets.

Chaque déchetterie est équipée d'un contrôle d'accès, c'est un processus de sécurité des données qui permet au SICTOM de gérer les entrées sur site. Pour cela, chaque foyer dispose d'un badge magnétique qui contient 20 passages par an avec la possibilité de le recharger de 5 passages supplémentaires gratuitement. Il se recharge automatiquement à chaque début d'année et les passages restants ne sont pas cumulables. Pour les professionnels, le nombre de passage est illimité.

Les horaires d'ouverture

	Ardin	Champdeniers	Beugnon-Thireuil
Lundi	14h – 18h	Fermé	Fermé
Mardi	14h – 18h	14h – 18h	Fermé
Mercredi	9h – 12h et 14h – 18h	9h – 12h et 14h – 18h	8h30 – 12h30 et 13h30 – 18h
Jeudi	Fermé	9h – 12h et 14h – 18h	8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30
Vendredi	9h – 12h et 14h – 18h	14h – 18h	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h et 14h – 18h	9h – 12h et 14h – 18h	8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30

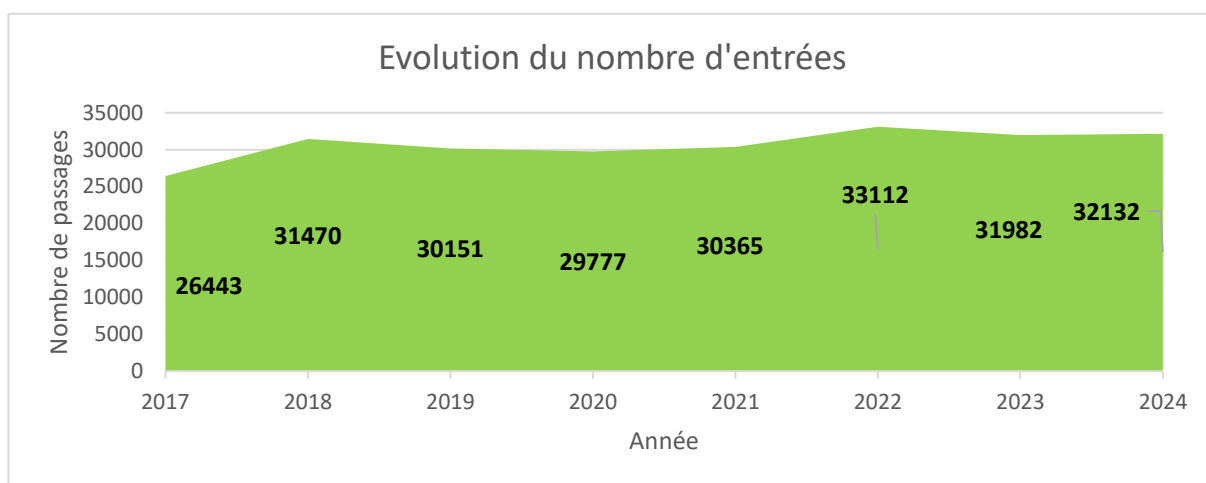
Les déchets acceptés

On recense 28 filières de tri : cartons, papiers, verre, métaux, métaux précieux, batteries, tout-venant, plastiques souples, plastiques durs, déchets verts, bois A et B, Mobilier, Déchets Electriques – Electroniques – Electroménager, Déchets Dangereux Spécifiques, huiles moteurs, encres, piles, néons, radiographies, huiles alimentaire, polystyrène, huisseries, textiles, articles de bricolage et jardin thermique et non thermique, articles de sports et loisirs, jeux et jouets.

La fréquentation des déchetteries

Déchetteries	Particuliers	Professionnels	Associations Collectivités	- TOTAL
Ardin	15 827	900	690	17 417
Champdeniers	12 698	829	704	14 231
Beugnon-Thireuil	462	19	3	484
Nombre d'entrées sur 2024				32 132

Le nombre d'entrées sur les 3 déchetteries a augmenté par rapport à 2023, passant de 31 982 à 32 132 passages. Concernant Beugnon-Thireuil, les passages inscrits ne correspondent pas à la totalité des passages réalisés. En effet, la barrière d'entrée n'a pas fonctionné pendant plusieurs mois ce qui a engendré une perte des données.

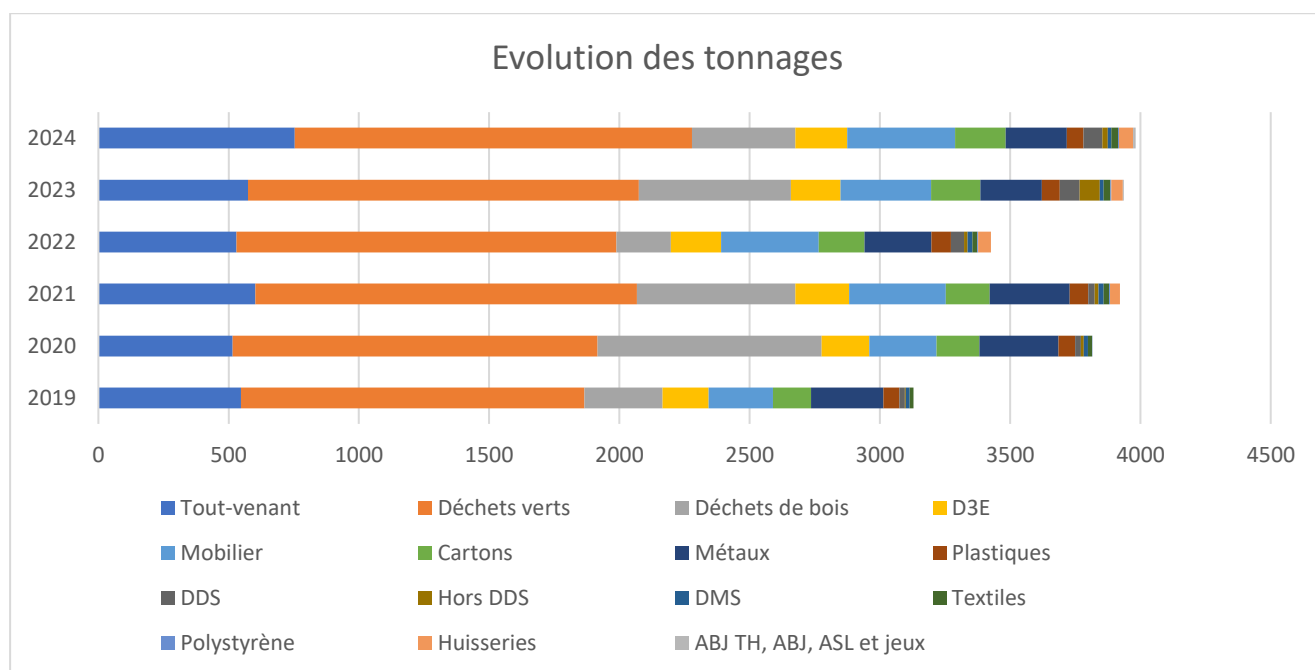


Détail des tonnages

Type	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Tout-venant	754	574	530	602	515	547
Déchets verts	1 524	1 501	1 459	1 465	1 401	1 319
Déchets de bois	397	583	208	609	860	299
D3E	200	191	193	206	183	178
Mobilier	414	347	375	371	258	246
Cartons	194	190	176	168	165	146
Métaux	234	236	256	307	303	278
Plastiques	64	68	75	72	64	62
DDS	73	77	51	24	22	21
Hors ECO DDS	20	77	14	15	12	3
DMS	14	15	18	20	16	15
Textiles	26	25	18	20	16	15
Polystyrène	3	4	4	4	1	0
Huisseries	55	44	49	38	0	0
ABJ TH, ABJ, ASL et jeux	10	4	0	0	0	0
TOTAL	3 982	3 936	3 426	3 922	3 803	3 114

À noter :

- Déchets de bois : représentent les déchets de bois A (non traité) et de bois B (traité)
- D3E : Déchets Electriques, Electroniques et Electroménagers
- Métaux : représentent les métaux + métaux précieux
- Plastiques : représentent les plastiques durs et les plastiques souples
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)
- DMS : Déchets Ménagers Spécifiques (batteries, huiles alimentaires, huiles moteurs, ampoules, néons et radiographies)
- ABJ TH : Articles de Bricolage et Jardin Thermique
- ABJ : Articles de Bricolage et Jardin
- ASL : Articles de Sport et Loisirs



Le diagramme ci-dessus montre une augmentation des déchets collectés en déchetterie, passant de 3 936 tonnes en 2023 à 3 982 tonnes en 2024, soit une hausse de 46 tonnes de déchets réceptionnés.

Voici les principales filières en hausse :

- Le tout-venant : malgré des nouvelles filières de tri, les consignes de tri ne sont pas respectées.
- Les déchets verts : conditions météorologiques favorables à la pousse des végétaux.
- Le mobilier : beaucoup de déménagement observés sur le territoire.
- Les huisseries : travaux de rénovation en abondance.

Néanmoins, les principales filières en baisse :

- Le bois : l'an passé il y avait eu une session de broyage en plus.
- Les déchets dangereux : restriction des produits au-delà d'un certain seuil/contenance (notamment sur les déchets des professionnels).

1.3.5 Bilan et évolution

Combien de déchets avons-nous produit en 2024 ?

DMA* = Déchets Ménagers et Assimilés

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés en 2024 par le service public d'élimination des déchets



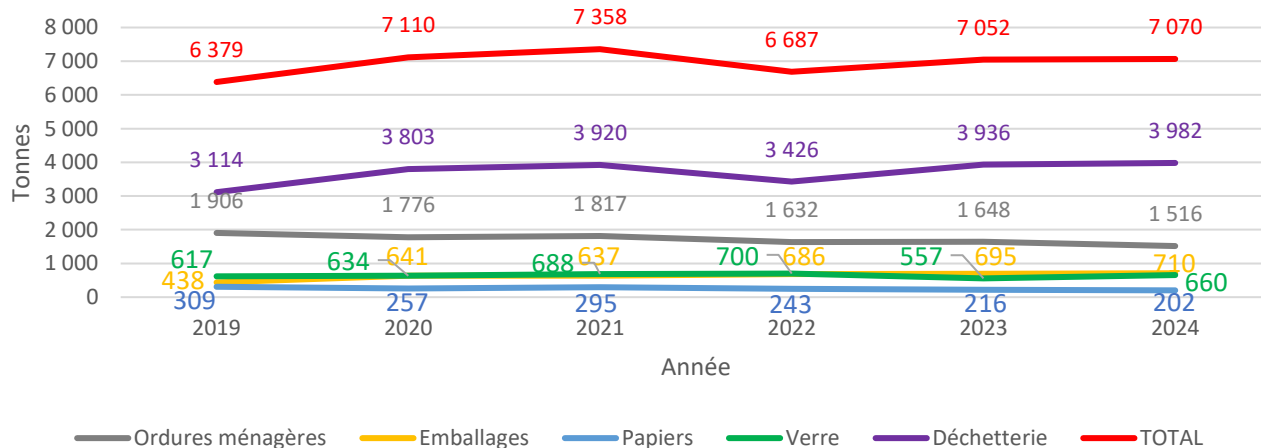
Les déchets collectés en tonnes

Type	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Ordures ménagères	1 516	1 648	1 632	1 817	1 776	1 906
Emballages	710	695	686	637	641	438
Papiers	202	216	243	295	257	309
Verre	660	557	700	688	634	617
Déchetterie	3 982	3 936	3 426	3 920	3 803	3 114
TOTAL	7 070	7 052	6 687	7 358	7 110	6 379

Les déchets collectés en kilos par habitant

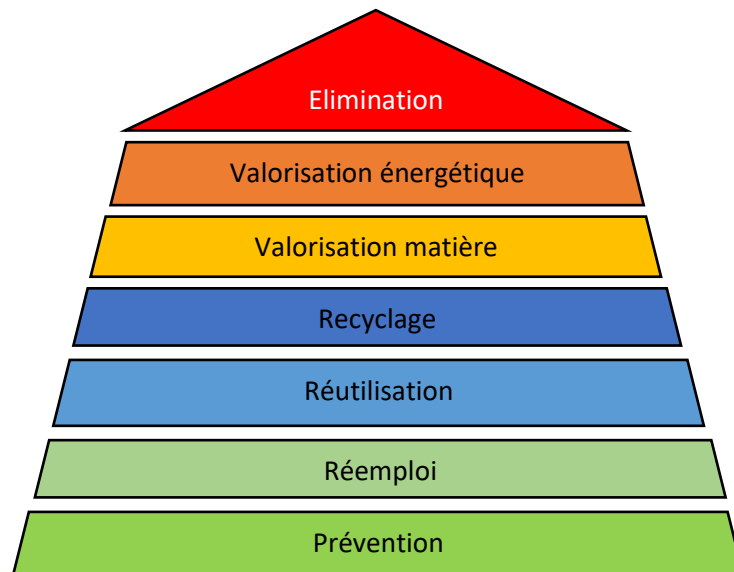
Type	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Ordures ménagères	103	112	111	124	122	131
Emballages	48	47	47	43	44	30
Papiers	14	15	17	20	18	21
Verre	45	38	48	47	44	42
Déchetterie	270	267	233	267	262	214
TOTAL	480	479	456	501	490	438

Evolution depuis 2019



1.4 Le traitement des déchets

1.4.1 La hiérarchie des traitements selon le code de l'environnement



1 – Prévention

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et à en limiter la nocivité.

2- Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

3 – Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

4- Recyclage

Procédé de traitement des déchets de produits arrivés en fin de vie, qui permet de réintroduire certains de leurs matériaux dans la production de nouveaux produits.

5- Valorisation matière

Consiste au réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

6- Valorisation énergétique

Consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets sous forme de chaleur, d'électricité, de carburant...

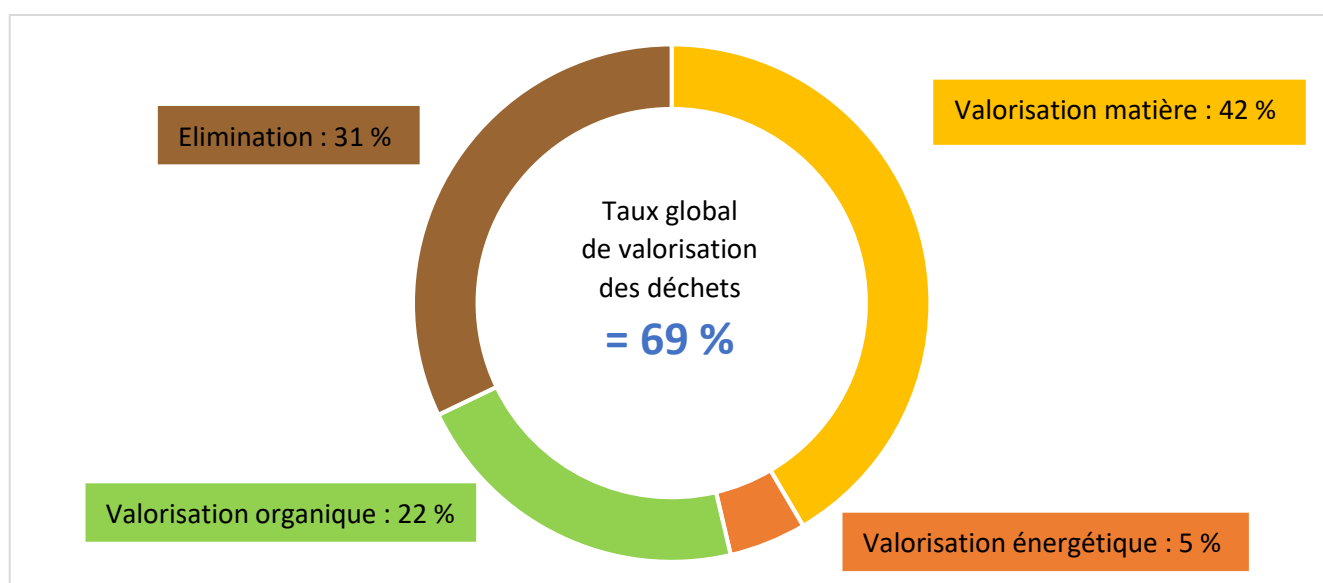
7- Elimination

Mode de traitement à éviter le plus possible. Il est réservé aux déchets « ultimes » pour lesquels aucune autre valorisation n'est possible.

1.4.2 La valorisation des déchets collectés

Il existe plusieurs type de valorisation :

- **Valorisation organique** : signifie un « retour à la terre » et désigne l'ensemble des modes de gestion et de valorisation des déchets biodégradables. Il y a 2 modes de traitement : le compostage et la méthanisation. Ici, on retrouve principalement les déchets verts collectés en déchetterie.
- **Valorisation matière** : regroupe les déchets de collecte sélective et une partie des déchets collectés en déchetterie (bois, D3E, mobilier, cartons, métaux, plastiques, DMS, textiles, polystyrène, ABJ Thermique, ABJ, ASL et les jeux).
- **Valorisation énergétique** : regroupe les refus de tri présents dans les emballages et issus du centre de tri et les déchets dangereux collectés en déchetterie.
- **Elimination** : regroupe les déchets d'ordures ménagères puisqu'il n'y a pas eu de valorisation en 2024 suite aux travaux de rénovation du SMITED et le tout-venant collecté en déchetterie.



La valorisation organique représente 22 % de la valorisation globale, elle est identique à 2023. On rappelle la fermeture du SMITED 79 pour des travaux de rénovation, ce qui n'a pas généré de valorisation pour les ordures ménagères. En effet, la totalité des ordures ménagères a été envoyée sur une installation de stockage des déchets non dangereux pour y être éliminées.

La valorisation matière représente 42 % de la valorisation globale, elle est en baisse par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par l'absence de valorisation issu du tri mécano-biologique du SMITED et par la diminution des tonnes de papiers et de bois collectées.

La valorisation énergétique est identique à 2023. On retrouve ici les déchets dangereux et les refus de tri qui partent vers des unités d'incinération afin d'être valorisés.

1.4.3 Les modes de traitement

Valorisation matière	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Valorisation TMB	906	62	862	59	655	45	275	19	0	0
Emballages	468	32	314	21	416	28	435	30	462	31
Papiers	257	18	295	20	243	17	216	15	202	14
Verre	634	44	688	47	700	48	557	38	660	45
Déchets de bois	860	59	609	41	208	14	583	40	397	27
D3E	183	13	206	14	193	13	191	13	200	14
Mobilier	258	18	371	25	375	26	347	24	414	28
Cartons	355	24	291	20	176	12	190	13	194	13
Métaux	303	21	307	21	256	17	236	16	234	16
Plastiques	64	4	72	5	75	5	68	5	64	4
DMS	15	1	20	1	18	1	15	1	14	1
Textiles	3	0,2	21	1	18	1	25	2	26	2
Polystyrène	1	0,07	4	0,3	4	0	4	0	3	0
ABJ TH, ABJ, ASL et Jeux									10	1
Huisseries	0	0	38	3	49	3	44	3	55	4
TOTAL	4 307	296	4 098	279	3 386	231	3186	216	2935	199
Valorisation énergétique	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Emballages	173	12	323	22	270	18	260	18	248	17
DDS	22	2	24	2	51	3	77	5	73	5
Hors DDS	12	0,8	15	1	14	1	77	5	20	1
TOTAL	207	14	362	25	335	23	414	28	341	23
Valorisation organique	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Déchets verts	1 401	96	1 465	100	1 459	99	1 501	102	1 524	103
Compost issu du TMB	134	9	126	9	130	9	0	0	0	0
TOTAL	1 535	105	1 591	109	1 589	108	1 501	102	1 524	103
Elimination	2020		2021		2022		2023		2024	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Refus du TMB	632	43	948	65	719	49	1 511	102	1 516	103
Tout-venant	515	35	602	41	530	36	574	39	754	51
TOTAL	1 147	78	1 550	106	1 249	85	2 085	141	2 270	154

1.4.4 Les lieux de traitement

Flux	Lieu de traitement
Ordures ménagères	ISDND – SMITED 79 à Amailloux (79)
Emballages ménagers	Centre de tri Trivalo 49 – Seiches sur le Loir (49)
Papiers	Huhtamaki à L'Île d'Elle (85)
Verre	Verallia à Vauxrot (02)
Cartons	Revipac (75)
Métaux	Rouvreau Recyclage à Niort (79)
Batteries	Rouvreau Recyclage à Niort (79)
Tout-venant	ISDND – SMITED 79 à Amailloux (79)
Plastiques durs	Rouvreau Recyclage à Niort (79)
Plastiques souples	Sud Vendée Recyclage à Fontenay le Comte (85)
Déchets verts	Co-compostage avec 3 exploitations agricoles (79)
Déchets de bois A	Transaboïs à Luglon (40)
Déchets de bois B	Archiblock à Mauzé sur le Mignon (79)
Mobilier	Filière ECOMAISON – Brangeon (79)
D3E	Filière ECOSYSTEM – Brangeon (79)
Déchets Dangereux Spécifiques ECO DDS	Filière ECO DDS – Chimirec Delvert (86)
Déchets Dangereux Spécifiques Hors ECO DDS	Ortec Environnement à Niort (79)
Huiles moteurs	Aloe Environnement – Picoty Centre (86)
Huiles alimentaires	Ecogras à Bonneuil sur Marne (94)
Encres	Printerrea à Cherisy (28)
Piles	Filière COREPILE (49)
Néons – ampoules	Filière ECOSYSTEM (16)
Radiographies	Recyl'M à Marseille (13)
Polystyrène	Poitou Polystyrène à Vivonne (86)
Huisseries	Raivalor à Niort (79)
Textiles	Trio – Emmaüs à Niort (79)
Articles de Bricolage et Jardin Thermique	Filière ECOMAISON – Brangeon (79)
Articles de Bricolage et Jardin Non Thermique	Filière ECOLOGIC – Suez (79)
Articles de Sports et Loisirs	Filière ECOLOGIC – Suez (79)
Jeux et Jouets	Filière ECOMAISON – Brangeon (79)

PARTIE 2 : LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE

2.1 Budget et financement

➡ Budget 2024 : les dépenses et les recettes

➤ Charges : compte administratif 2024

3 282 659,86 €
Dépenses en 2024

2 746 733,19 €
en fonctionnement
Dont 832 191,72 € au SMC

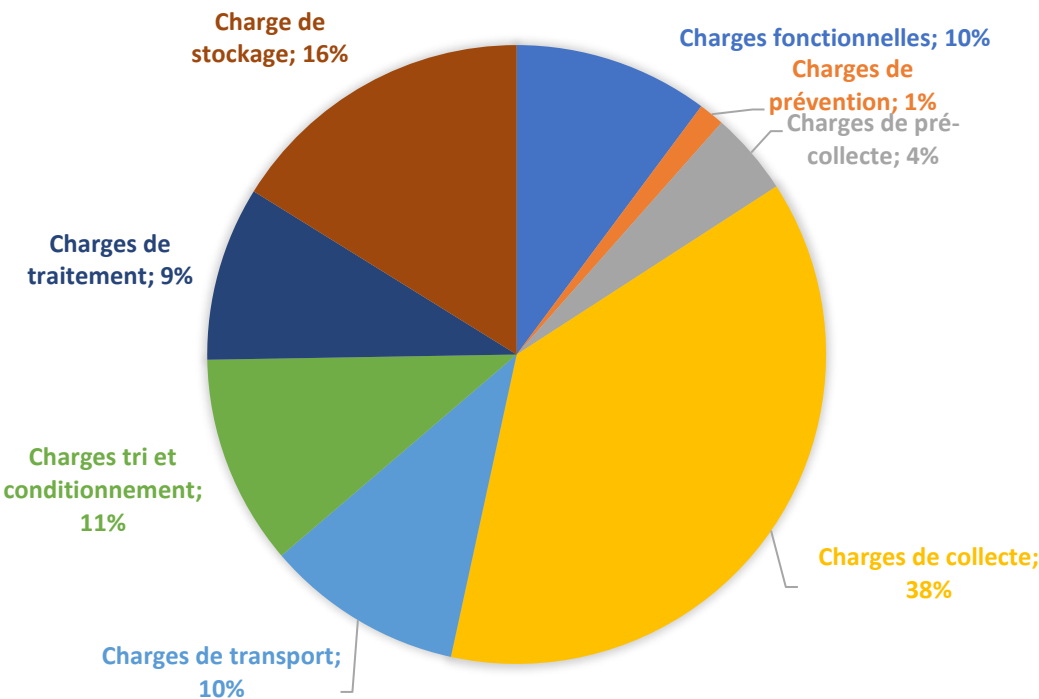
535 926,67 €
en investissement

Les principaux postes de dépenses sont :

- 658 337 € au titre de la collecte,
- 283 199 € au titre du stockage,
- 159 668 € au titre du traitement

Les dépenses d'investissement révèlent les projets menés en 2024 :

- 314 124,62€ pour le camion poly benne
- 80 663,10 € pour la rénovation déchetteries



➤ Recettes de fonctionnement : compte administratif 2024

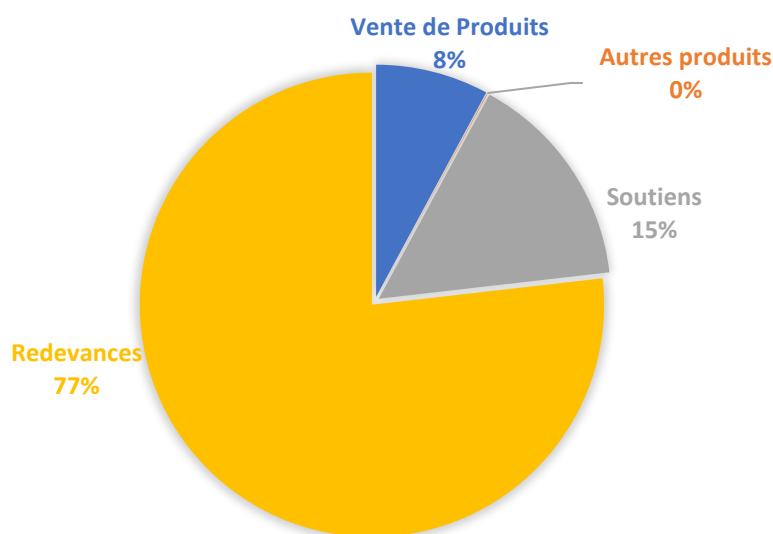
3 009 195,10 €
Recettes en 2024

2 846 733,19 €
en fonctionnement

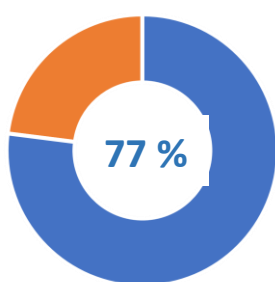
171 386,38 €
en investissement

Les principaux postes de recettes sont :

- 2 477 840,06 € au titre de la redevance,
dont 677 390,50 € REOM secteur de Mazières
Dont 166 549 € de ventes de matériaux
- 335 126€ de soutiens et aides,



➡ Financement : les principales recettes en détail



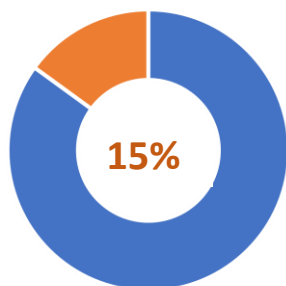
Des recettes

Redevances des usagers : 1 625 758 €

sur le secteur collecté par le service

La redevance incitative est calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

La redevance incitative finance l'ensemble du service de gestion des déchets : La collecte, le tri et le recyclage des emballages, des papiers et du verre. L'accès aux déchèteries.



Des recettes

OCAD3E : 0 €

Soutiens et aides des organismes agréés : 335 126 €



CITEO EMBALLAGES : 299 602 €

CITEO PAPIERS : 15 617 €



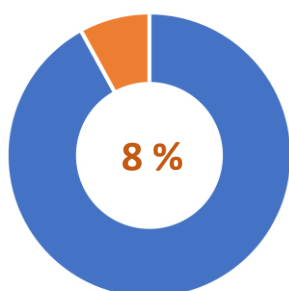
ECOMOBILIER : 15 890 €



REFASHION : 1 000 €



ECO DDS : 3 017 €



Recettes industrielles : 166 549€

Les recettes industrielles constituent pour l'essentiel la vente de matériaux recyclables.

2.2 La décomposition des coûts

➡ Le coût complet en € HT par habitant

Le coût complet est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...). Ce coût est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

121 €

C'est ce que coûte par habitant le service public de gestion des déchets

➡ Le coût aidé en € HT par habitant

Le coût aidé est l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement...) après déduction des :

- Vente de matériaux,
- Soutiens des éco-organismes,
- Aides publiques.

Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité

Coût aidé / reste à charge pour l'utilisateur

88 €

Soutiens éco-organismes

22 €

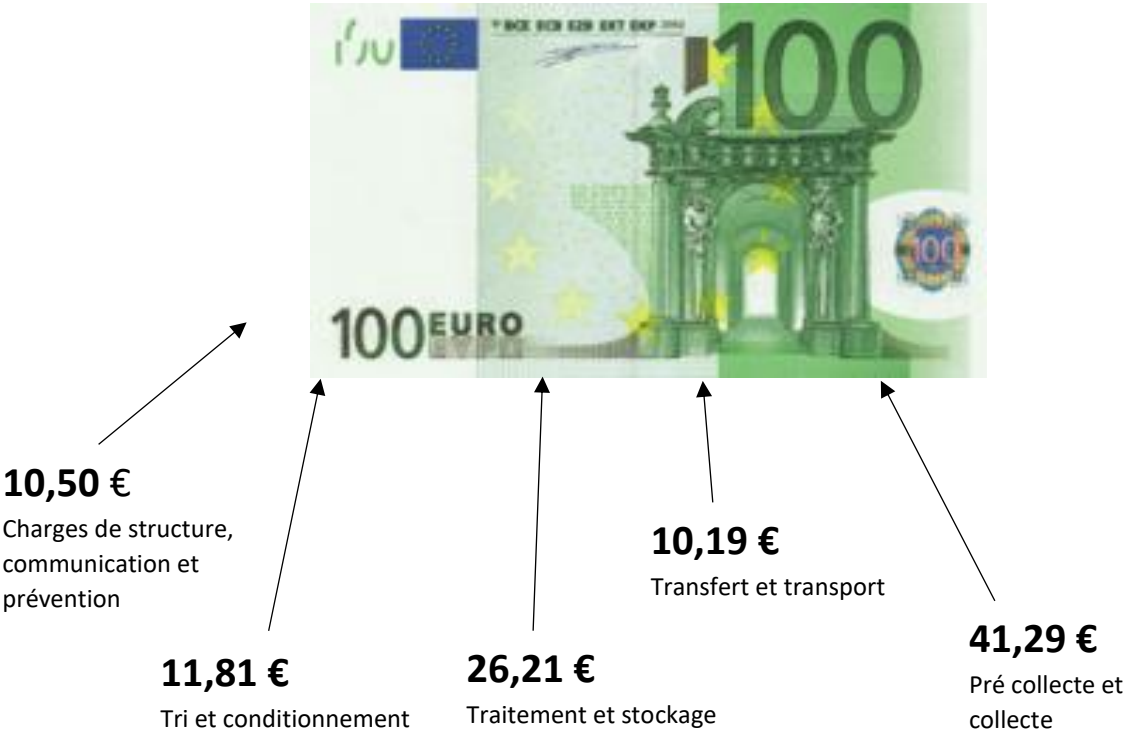
Ventes matériaux et aides

11 €

Détail du coût aidé (après déduction des recettes et soutiens)
 En € HT par habitant

	 Ordures ménagères résiduelles	 Emballages et Papiers	 Verre	 Déchetteries
Coût aidé 2024 en €/hab	47 €	17 €	3 €	21 €
Evolution 2023 - 2024	+ 15 %	+ 2 %	+ 5 %	- 25%

En 2024, lorsque le SICTOM perçoit 100 €, il les utilise comme suit :



PARTIE 3 : LA COMMUNICATION

3.1 Le calendrier de collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SICTOM a mis en place un calendrier de collecte permettant de savoir quel est le flux collecté en fonction des semaines paires et impaires. Il reprend également les jours fériés et indique les tournées remplaçantes. On rappelle également les consignes à respecter pour la collecte des bacs.

Ce calendrier est distribué annuellement auprès de chaque foyer via les relais intercommunaux qui assurent également la distribution de leurs bulletins municipaux respectifs.



Service en charge
de la gestion des déchets
(SICTOM) 05 49 06 81 45

Calendrier de collecte 2024 des ordures ménagères et emballages



BAC JAUNE
à emballages
ménagers



BAC VERT
à ordures
ménagères

Collecte des Jours fériés

Jours fériés	Collecte remplaçante
Lundi 1 ^{er} janvier	Mardi 2 janvier
Lundi 1 ^{er} avril	Mardi 2 avril
Mercredi 1 ^{er} mai	Jeudi 2 mai
Mercredi 8 mai	Mardi 7 mai
Jeudi 9 mai	Vendredi 10 mai
Lundi 20 mai	Mardi 21 mai

N'oubliez pas...

- Votre jour de collecte reste inchangé.
- L'emplacement de collecte est le même qu'habituellement.
- N'oubliez pas de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte.
- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs au sol).
- Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non emboîtés.

Janvier

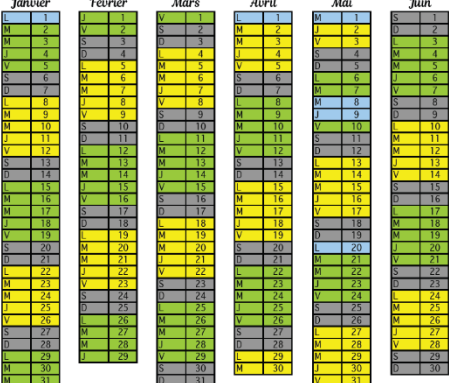
Février

Mars

Avril

Mai

Juin



3.2 La page Facebook

Sous le nom de la Communauté de Communes Val de Gâtine, le SICTOM utilise cette page pour diffuser un maximum d'informations (collecte, fermeture, canicule, informations...). Afin d'identifier rapidement que la publication concerne bien le SICTOM, cette dernière possède un logo recyclage.



3.3 Le site internet

Le site est accessible à l'adresse suivante : www.valdegatine.fr, une rubrique est spécialement dédiée à la gestion des déchets.

On retrouve toutes les informations concernant la présentation du territoire, les tarifs, l'organisation, les consignes de tri, les horaires d'ouverture des déchetteries, les déchets acceptés en déchetterie ou même encore les formulaires de demande ainsi qu'une foire aux questions.



PARTIE 4 : LES ANNEXES

4.1 Le règlement de collecte

4.2 Le règlement de déchetterie

4.3 Le règlement de facturation